CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES

MARCHE DE FOURNITURES COURANTES ET SERVICES

Prestations de formations en prévention et sécurité

N° consultation : 2026ETUSA0032_RL_lots_2_5

Institut polytechnique de
Grenoble DAF-Service Achats
46 avenue Félix Viallet
38031 Grenoble Cedex 1

Pour la Direction des Ressources Humaines

Pôle Formation et Parcours Professionnels

Composante hygiène et sécurité.

Table des matières

1. Présentation du groupement **3**

2. Contexte **3**

3. Décomposition des lots **3**

4. Caractéristiques communes à l'ensemble des lots **4**

4.1 Réglementation et agréments/habilitations à délivrer une formation 4

4.2 Organisation des formations 4

4.3 Lieu des formations 5

4.4 Evaluation 5

4.5 Langues 5

1. Prestations supplémentaires éventuelles (PSE) obligatoires (lot 2 uniquement) 5

2. Prestations supplémentaires éventuelles (PSE) facultatives (lots 2 et 5) 6

4.6 Compétence des intervenants 6

4.7 Tarifications proposées 6

1. Prix pour les sessions organisés avec uniquement les personnels des membres groupement 6

2. Prix pour les sessions organisés avec uniquement les personnels des membres groupement 6

3. Prix pour la formation d'un agent seul qui viendrait se former sur un groupe déjà constitué 6

4. Prix pour la formation d'un agent seul qui viendrait se former sur un groupe déjà constitué 6

5. Caractéristiques spécifiques des lots **7**

5.1. Lot 2 : Incendie et Secourisme 7

Incendie 7

Secourisme 10

5.2. Lot 5 : Autoclave 14

1. Présentation du groupement

Grenoble INP-UGA est un institut d'ingénierie et de management, composé de 7 écoles d'ingénieurs et d'une école de management, de 2 prépas, de services centraux, d'une Fondation et de 39 laboratoires de recherche. Ses locaux sont répartis entre Grenoble, Saint Martin d'Hères et Valence. Approximativement 2 500 personnels sont hébergés dans ces locaux. Les personnels sont composés d'enseignants-chercheurs, de personnels techniques et administratifs, de doctorants.

L'ENSAG – UGA (École nationale supérieure d'architecture de Grenoble) est une école publique d'enseignement supérieur et de recherche en architecture, intégrée à l'Université Grenoble Alpes. Elle forme des architectes du niveau licence au master et développe une pédagogie fondée sur la théorie, la pratique et l'expérimentation, avec une attention particulière aux enjeux environnementaux, urbains et territoriaux.

L'IEP (Institut d'études politiques) est un établissement d'enseignement supérieur qui forme des étudiants aux sciences politiques, aux relations internationales, au droit, à l'économie et aux sciences sociales. Il prépare notamment aux carrières dans le service public, les institutions, les entreprises, les médias et les organisations internationales.

2. Contexte

Le décret 82-453 relatif à l'hygiène et la sécurité au travail impose aux employeurs d'organiser la formation de leurs agents à la sécurité, dès lors qu'ils sont exposés à un risque. Ces formations ont pour but d'instruire l'agent des précautions à prendre pour assurer sa propre sécurité, celle de ses collègues de travail et, le cas échéant, celle des usagers du service. Ces formations sont rendues obligatoires par le code du travail, au même titre que leur renouvellement périodique. Enfin, l'Institut National de Recherche et de Sécurité préconise la fréquence de ces renouvellements.

Afin de se maintenir en conformité avec cette réglementation, les établissements membres du Groupement organisent chaque année les actions de formation nécessaires pour assurer la sécurité des personnels qui travaillent dans ses locaux.

La présente consultation a pour objet la mise en œuvre de ces actions de formation.

La consultation vise à permettre aux membres du Groupement sélectionner les prestataires, par lot, à qui confier la réalisation de ces actions de formation.

3. Décomposition des lots

L'accord-cadre est composé de 6 lots :

LOT 1 : Formations « travail en hauteur, levage et habilitions électrique »

LOT 2 : Formations « Incendie – secourisme »

LOT 3 : Formations « Risques Laser »

LOT 4 : Formations « Risques chimiques »

LOT 5 : Formations « Autoclave »

LOT 6 : Formations « Santé et Sécurité au Travail pour les membres de la Formation Spécialisée en Santé, Sécurité et Conditions de Travail (FSSCT) »

Une première consultation a été lancée pour l'ensemble des lots le 02/10/2026.
Les lots 2 et 5 ont été déclarés infructueux, la consultation est donc relancée pour ces 2 lots.

4. Caractéristiques communes à l'ensemble des lots

Les prestataires seront en charge de :

- La coordination avec les membres Groupement de la planification des sessions de formation,
- L'envoi des convocations au format dématérialisé, par mail aux agents, au maximum 15 jours avant la formation,
- La préparation et l'animation des sessions de formation,
- Etablir et envoyer les documents attestant de la formation (cf précisions indiquées pour chacun les lots),
- Renseigner les formations dans le passeport prévention de chaque agent, le cas échant.

4.1 Réglementation et agréments/habilitations à délivrer une formation

Les prestataires sont tenus de réaliser la prestation conformément à la réglementation en vigueur au jour de l'exécution de la prestation. Les textes réglementaires indiqués ci-dessous le sont à titre indicatif.

Par ailleurs, le cas échéant, le candidat devra fournir la copie de son agrément et/ou habilitation pour l'enseignement des formations : pour l'organisme de formation d'une part et pour les formateurs d'autres part.

En particulier, pour les formations au secourisme, le prestataire devra fournir l'agrément et/ou habilitation préfectorale ainsi que la copie de son habilitation INRS pour l'enseignement SST.

Dans le cas où la prestation est réalisée par un sous-traitant, le titulaire doit fournir à Grenoble INP-UGA le formulaire de déclaration de sous-traitance (DC4) ainsi que leurs agréments et/ou habilitations nécessaires à la réalisation de la prestation.

4.2 Organisation des formations

Les membres du Groupement transmettent au prestataire la liste des stagiaires, leurs coordonnées et le cas échéant, le lieu de la formation **3 semaines avant la formation**.

Le prestataire envoie les convocations au format dématérialisé, par mail aux agents au maximum **15 jours avant la formation**.

Les sessions de formations auront généralement lieu de 8h30 à 16h30 les lundis, mardis, jeudis et vendredis, généralement hors périodes de vacances scolaires de la zone concernée.

Les membres du Groupement se réservent le droit d'annuler sans frais une prestation de formation prévue, dans un délai maximum de 15 jours ouvrables avant la date fixée.

En deçà de cette durée, les membres du Groupement et le prestataire se rapprochent afin de trouver une autre date dans la mesure du possible.

En cas d'annonce gouvernementale invitant les agents de l'établissement à réduire leurs contacts (télétravail), les formations n'étant généralement pas organisables en distanciel, les membres du Groupement se réservent le droit de demander le report de la session à une date ultérieure, et si ce n'est pas possible, à l'annuler.

4.3 Lieu des formations

Les formations peuvent avoir lieu sur l'agglomération grenobloise ou valentinoise, selon les lots et selon les types de formation :

- soit dans les locaux d'un membre du Groupement,
- soit dans les locaux proposés par le prestataire.

Le cas échéant, pour chacun des lots, les spécificités sont indiquées dans la colonne modalité d'organisation.

Dans le cas où la formation ait lieu dans les locaux du prestataire, la durée du trajet doit être inférieure à 1 heure en transport en commun des locaux respectifs du membre du groupement demandeur : 46 avenue Félix Viallet à Grenoble pour Grenoble INP-UGA, 1030 rue des Universités à Saint-Martin-d'Hères pour l'IEP et 60 avenue de Constantine à Grenoble pour l'ENSAG.

4.4 Evaluation

Une évaluation de satisfaction écrite « à chaud » sur la formation est établie par chaque stagiaire à la fin de chaque session, au choix selon le modèle du prestataire ou celui transmis par le membre du groupement qui organise la formation (exemple en annexe).

Toute absence de stagiaire inscrit en formation pour tout ou partie de la session doit être portée à la connaissance du membre du groupement qui organise la formation dans les 48 heures.

L'ensemble des documents de fin de formation (émargements, autorisations de conduite, questionnaires de satisfaction) sont transmis au format dématérialisé, par mail au secrétariat du membre du Groupement qui organise la formation, dans le mois qui suit la formation. Le prestataire veille à ce que les autorisations de conduite, titres d'habilitation, certificats puissent être ensuite transmis nominativement aux stagiaires (1 fichier / agent). Le prestataire se chargera de transmettre les attestations de présence, par mail aux stagiaires.

4.5 Langues

1. Prestations supplémentaires éventuelles (PSE) obligatoires (lot 2 uniquement)

Pour le lot n°2 : Formations « Incendie – secourisme », les prestataires devront proposées des formations en anglais pour les formations suivantes :

- Gestes qui sauvent
- Equipier de 1ere intervention

- Evacuation tous concernés

2. Prestations supplémentaires éventuelles (PSE) facultatives (lots 2 et 5)

Pour les autres formations, les soumissionnaires pourront proposer des offres de formations en langue anglaise.

4.6 Compétence des intervenants

Il ne peut s'agir que de formateurs professionnels ayant une expérience significative et réussie en formation d'adultes, dans le domaine objet du marché. La qualité professionnelle des formateurs s'appréciera au vu des CV et de l'expérience professionnelle en tant que formateur et des formations exécutées et/ou certifications obtenues dans le domaine de l'objet du marché.

La connaissance des particularités de la fonction publique d'Etat, et idéalement de l'enseignement supérieur, est une condition impérative.

Pendant toute la durée du marché, le titulaire doit impérativement proposer des intervenants avec des profils similaires à ceux présentés dans le cadre du présent marché (expériences, diplômes, certifications).

Pour les formations en anglais le niveau attendu est une maîtrise courante de la langue anglaise.

4.7 Tarifications proposées

Selon les lots, et selon le type de formations, le prestataire devra proposer dans le bordereau des prix unitaires les tarifs suivants :

1. Prix pour les sessions organisés avec uniquement les personnels des membres groupement = **intra-entreprises dans les locaux d'un membre du Groupement**

2. Prix pour les sessions organisés avec uniquement les personnels des membres groupement = **intra-entreprises dans les locaux du prestataire**

3. Prix pour la formation d'un agent seul qui viendrait se former sur un groupe déjà constitué = **inter-entreprise dans les locaux d'un membre du Groupement**

4. Prix pour la formation d'un agent seul qui viendrait se former sur un groupe déjà constitué = **inter-entreprise dans les locaux du prestataire**

5. Caractéristiques spécifiques des lots

5.1. Lot 2 : Incendie et Secourisme

Incendie

Spécifications techniques attendues

Formation	Matériels utilisés par Grenoble-INP-UGA, personnels concernés et objectifs attendus
Equipier de 1ère intervention	Extincteurs à eau et CO_2. La formation contiendra au moins 70% de pratique sur feu réel, chaque agent doit manipuler au moins 1 fois chaque type d'extincteur.
Evacuation de salles équipées d'un système d'extinction automatique à gaz	Formation destinée à des personnels techniques et de services informatiques (salles serveurs). Cette formation n'est a priori proposée qu'une fois sur la durée du marché.
Exploitation des Systèmes de Sécurité Incendie	SSI de catégorie A. Formation destinée aux personnels du service exploitation et maintenance, et personnels techniques informatiques et téléphonie. Chaque agent doit avoir manipulé les asservissements au moins une fois.
Evacuation tous concernés : chargé d'évacuation, serre-file, guide-file	Connaître les missions, les techniques et les consignes de l'évacuation (chargé de sécurité, chargé d'évacuation, guide files et serre files). Identifier les mesures de prévention pour se prémunir des dangers d'un sinistre. Identifier au quotidien des anomalies pouvant ralentir ou empêcher l'évacuation. Connaître le signal d'alarme, les cheminements d'évacuation et la conduite à tenir pour évacuer les locaux (mise hors de dangers des occupants). Notion sur le fonctionnement d'un système de sécurité incendie. Procédure d'appel des secours extérieurs et déclenchement de l'alerte intérieure. Identifier les dangers, les origines, les conséquences d'un incendie, reconnaître les mesures d'organisation de la sécurité incendie, les mesures de prévention, de protection. Connaître les consignes de sécurité de l'établissement, l'alarme et le principe de fonctionnement d'un Système de Sécurité Incendie (SSI), l'alerte, l'évacuation / mise en sécurité, prise en charge des PMR/PSH, notions d'Espace d'Attente Sécurisé EAS et de Zone Protégée ZP, identification de la zone de rassemblement, manipulation d'un déclencheur manuel pédagogique. Rappel sur l'utilisation d'un extincteur approprié au risque incendie (eau pulvérisée ou CO_2).
Service de Sécurité Incendie et d'Assistance à Personnes SSIAP 1	Formation destinée à des personnels techniques logés, aux chefs de secteur du service technique.
Service de Sécurité Incendie et d'Assistance à Personnes SSIAP 1 mise à niveau	Renouvellement SSIAP1 pour les personnels n'ayant pas effectué 1607h de service SSIAP dans l'année

Références réglementaires

Formation	Référence réglementaire
Equipier de 1ère intervention	Code du travail : article R4227-39, relatif à la consigne de sécurité incendie, la capacité à se servir des moyens de premier secours et à exécuter les diverses manœuvres nécessaires.
Evacuation de salles équipées d'un système d'extinction automatique à gaz	Référentiel APSAD R13, relatif à l'extinction automatique à gaz. Norme AFNOR NF EN 15004, relative aux installations fixes de lutte contre l'incendie et installations d'extinction à gaz.
Exploitation des Systèmes de Sécurité Incendie	Article MS 48 du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les Etablissements Recevant du Public (ERP), relatif à la formation et la qualification du personnel du service de sécurité incendie.
Evacuation tous concernés : chargé d'évacuation, serre-file, guide-file	Règlement de sécurité : arrêté du 25 juin 1980 sur les dispositions générales du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les ERP.
Service de Sécurité Incendie et d'Assistance à Personnes SSIAP 1	Arrêté du 2 mai 2005 relatif aux missions, à l'emploi et à la qualification du personnel permanent des services de sécurité incendie des établissements recevant du public et des immeubles de grande hauteur.

Définition des formations

Formation	Définition	Modalités d'organisation	Durée en heures	Nombre indicatif de personnels à former / an
Equipier de 1ère intervention	L'ensemble du personnel de l'établissement est concerné par la formation à la manipulation des extincteurs. Ceci implique que tout agent sache manipuler un extincteur et donc qu'il ait utilisé, au moins une fois, un extincteur sur un feu réel dans le cadre des exercices prévus par la réglementation.	Dans les locaux d'un membre du groupement ou locaux du prestataire	2	40
Equipier de 1ère intervention en langue anglaise	La définition est identique à celle de Equipier de 1ère intervention en langue francophone, mais destinée à un public anglophone.	Dans les locaux d'un membre du groupement ou locaux du prestataire	2	10
Evacuation de salles équipées d'un système d'Extinction	Formation à l'évacuation des salles serveurs : principes de fonctionnement d'un système EAG, prise en compte du délai de temporisation, nature et toxicité des gaz. Connaissances générales sur le	Dans les locaux d'un membre du groupement ou locaux	3,5	10

Automatique à Gaz (EAG)	départ d'incendie et références réglementaires.	du prestataire		
Exploitation des Systèmes de Sécurité Incendie	Cette formation vise à comprendre et maîtriser le fonctionnement général du système de sécurité incendie de l'établissement. Connaître et adopter le bon comportement lors des différentes phases : alarme, alerte, extinction, mise en sécurité et évacuation. Être capable d'exploiter les signaux lumineux et sonores du système de sécurité incendie de l'établissement. <u>Connaissances théoriques</u> de base concernant le fonctionnement du SSI et des éléments le constituant (éléments de la centrale et DAS). <u>Connaissances pratiques</u> : • Dérangement : savoir lire et interpréter les voyants concernés sur le SSI. Savoir les décrire pour transmettre l'information au prestataire de maintenance le cas échéant et sur la main courante. Connaitre la procédure de réarmement. Être capable de s'assurer que la centrale est bien opérationnelle. • Déclenchement d'une alerte sur le SSI : savoir identifier le DM ou DAI impliqué pour transmettre l'information et faire la levée de doute. Connaitre la procédure de réarmement de la centrale après déclenchement d'un DM et d'un DAI. • Connaître la chronologie des différents réarmements. • Savoir réarmer les DAS (DM, clapets, PCF, ouvrants ou exutoires de désenfumage avec leur moteur le cas échéant). • Savoir commander l'alarme sonore et les DAS directement depuis le SSI selon les informations transmises par le service maintenance • Savoir inhiber et remettre en service une zone ou des DAI pour la mise en place d'un permis feu.	Dans les locaux d'un membre du groupement ou locaux du prestataire	3,5	20
Evacuation tous concernés : charg é d'évacuation, serre-file, guide file	Basée sur des études de cas, des exposés interactifs et une visite des cheminements d'évacuation ainsi qu'un repérage des différents moyens de	Dans les locaux d'un membre du groupement	2	100

	secours directement dans l'établissement.	ou locaux du prestataire		
Evacuation tous concernés : chargé d'évacuation, serre-file, guide file en langue anglaise	La définition est identique à celle de chargé d'évacuation, serre-file, guide file en langue francophone, mais destinée à un public anglophone.	Dans les locaux d'un membre du groupement ou locaux du prestataire	2	20
Service de Sécurité Incendie et d'Assistance à Personnes SSIAP 1 : formation initiale	Acquisition des connaissances nécessaires pour assurer la sécurité des biens et des personnes dans les établissements recevant du public.	Dans les locaux d'un membre du groupement ou locaux du prestataire	70	3
Service de Sécurité Incendie et d'Assistance à Personnes SSIAP 1 : formation de recyclage	La définition est identique à celle du service de sécurité incendie d'assistance à personnes (SSIAP1) formation initiale, cependant elle est destinée aux personnels SSIAP1 depuis 3 ans.	Dans les locaux d'un membre du groupement ou locaux du prestataire	14	1
Service de Sécurité Incendie et d'Assistance à Personnes SSIAP 1 : formation de remise à niveau	La définition est identique à celle du service de sécurité incendie d'assistance à personnes (SSIAP1) formation de recyclage, cependant elle est destinée aux personnels SSIAP1 n'ayant pas effectué 1607h de services SSIAP dans l'année.	Dans les locaux d'un membre du groupement ou locaux du prestataire	21	3

Validation des formations

Formation	Validation
Equipier de 1ère intervention	Attestation de présence
Evacuation de salles équipées d'un système d'Extinction Automatique à Gaz (EAG)	Attestation de présence
Exploitation des Systèmes de Sécurité Incendie	Attestation de présence
Evacuation tous concernés : chargé d'évacuation serre-file, guide file	Attestation de présence
Service de Sécurité Incendie et d'Assistance à Personnes SSIAP 1	Diplôme SSIAP 1
Service de Sécurité Incendie et d'Assistance à Personnes SSIAP 1 : formation de remise à niveau + recyclage	Attestation de présence ou diplôme

Secourisme

Spécifications techniques attendues

Formation	Personnels concernés et objectifs attendus
Gestes qui sauvent (GQS)	La formation attendue propose un minimum de 70% de pratique.

Premiers secours citoyen (PSC)	Formation ponctuelle, organisée uniquement lorsque l'établissement Grenoble INP-UGA ou autre membre du groupement recrute des personnels en service civique.
Sauveteur Secouriste du Travail (SST)	Objectif : 10% de SST, parmi les agents hébergés par l'établissement.

Références réglementaires

Formation	Spécifications techniques
Gestes qui sauvent	Code du travail : articles R4141-17 à R4141-20, relatifs à la conduite à tenir en cas d'accident ou de sinistre. Arrêté du 30 juin 2017 instituant une sensibilisation aux gestes qui sauvent. Circulaire du 2 octobre 2018 relative à la généralisation auprès de l'ensemble des agents publics des formations aux gestes de premiers secours. Loi n° 2020-840 du 3 juillet 2020 visant à créer le statut de citoyen sauveteur, lutter contre l'arrêt cardiaque et sensibiliser aux gestes qui sauvent. Décret n° 2021-469 du 19 avril 2021 relatif à la sensibilisation à la lutte contre l'arrêt cardiaque et aux gestes qui sauvent.
PSC	Code du travail : articles R4141-17 à R4141-20, relatifs à la conduite à tenir en cas d'accident ou de sinistre. Arrêté du 24 juillet 2007 modifié, fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement PSC1. Circulaire du 2 octobre 2018 relative à la généralisation auprès de l'ensemble des agents publics des formations aux gestes de premiers secours.
SST	Code du travail : articles R4141-17 à R4141-20, relatifs à la conduite à tenir en cas d'accident ou de sinistre. Code du travail : article R4224-15, relatif au matériel de premier secours et secouriste. Circulaire du 2 octobre 2018 relative à la généralisation auprès de l'ensemble des agents publics des formations aux gestes de premiers secours. Document de référence de l'INRS « Dispositifs de formation Sauvetage Secourisme du Travail ».

Définition des formations

Formation	Définition	Modalité d'organisation	Durée indicative en heures	Nombre indicatif de personnels à former / an
Gestes qui sauvent	Cette formation s'adresse à un public non-secouriste. A la fin de cette formation, les personnels doivent avoir acquis les connaissances nécessaires à : • Identifier les signes qui permettent de reconnaitre un arrêt cardiaque, • Réaliser, devant une victime en arrêt cardiaque, les 3 gestes qui permettent d'augmenter les chances de survie : appeler, masser, défibriller.	Dans les locaux d'un membre du groupement ou locaux du prestataire	2	250
Gestes qui sauvent en langue anglaise	La définition est identique à celle de Gestes qui sauvent en langue francophone cependant, elle est destinée à des personnels anglophones.	Dans les locaux d'un membre du groupement ou locaux du prestataire	2	30
PSC	Formation qui permet d'apprendre des gestes simples à travers des mises en situation : comment prévenir les secours, protéger une victime, quels gestes effectuer en attendant l'arrivée des secours, etc.	Dans les locaux d'un membre du groupement ou locaux du prestataire	7	2
SST initiale	Obtention du certificat SST. Face à une situation d'accident, le secouriste doit être capable à la fin de la formation de : • Maîtriser la conduite à tenir et les gestes de premiers secours (mettre en sécurité la personne, accidentée, réagir face à un saignement ou un étouffement, utiliser un défibrillateur...), • Savoir qui et comment alerter dans la collectivité ou à l'extérieur de la collectivité, • Repérer les situations dangereuses dans sa collectivité et savoir à qui et comment relayer ces informations dans la collectivité, • Participer éventuellement à la mise en œuvre d'actions de prévention et de protection.	Dans les locaux d'un membre du groupement ou locaux du prestataire	14	60
SST recyclage	Renouvellement du certificat SST, destinée aux personnels certifiés depuis 2 ans.	Dans les locaux d'un membre du groupement ou	7	120

		locaux du prestataire		

Validation des formations

Formation	Validation
Gestes qui sauvent	Attestation de présence
PSC	Diplôme
SST	Certificat SST

5.2. Lot 5 : Autoclave

Personnels concernés et matériels utilisés par Grenoble-INP-UGA

Formation initiale destinée aux personnels qui manipulent les autoclaves de l'établissement par exemple : 1 lessiveur ERTAM comprenant 10 cuves de 4 litres avec une pression max. de 20 bars, 1 autoclave H+P Labortechnik 142 litres à vase clos, 1 autoclave Raya modèle AES-110 115 litres à vase clos avec couvercle amovible non automatique, 1 générateur de vapeur BABCOCK WANSON de 248 litres avec une pression de service de 11,76 bars.

Références réglementaires

Arrêté du 20 novembre 2017 relatif au suivi en service des équipements sous pression et des récipients à pression simples

Définition de la formation

Formation	Définition	Modalité d'organisation	Durée indicative en heures	Nombre indicatif de personnels à former / an
Autoclave	Connaître les règles de sécurité, la réglementation, la sécurité intégrant les appareils et leurs règles de vérification, les principes de fonctionnement des appareils, les incidents et leurs causes.	Dans les locaux d'un membre du groupement ou locaux du prestataire	7	8
Recyclage Autoclave	Connaître les règles de sécurité, la réglementation, la sécurité intégrant les appareils et leurs règles de vérification, les principes de fonctionnement des appareils, les incidents et leurs causes	Dans les locaux d'un membre du groupement ou locaux du prestataire	3,5	7

Validation de la formation

Une autorisation de conduite valide la formation.